

# SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;
  - 3.1 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
  - 4.1 Nomination de deux membres sur le comité d'analyse constitué en vertu du règlement n° VA-988;
  - 4.2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme et renouvellement de mandats;
  - 4.3 Budget alloué au programme de revitalisation des bâtiments et des enseignes applicable à certaines secteurs commerciaux de la ville d'Amos pour l'année financière 2021;
  - 4.4 Demande d'officialisation des odonymes « chemin Goulet », « chemin des Frères » et « rue du Moulin » auprès de la Commission de toponymie du Québec;
  - 4.5 Servitude de tolérance d'empiètement par la Ville d'Amos en faveur de l'immeuble du 11-13, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest, lot 2 977 615, cadastre du Québec;
  - 4.6 Appui à une demande d'aide financière du Refuge Pageau dans le Programme fonds touristique de la MRC d'Abitibi (projet vidéo);
  - 4.7 Appui à une demande d'aide financière du Refuge Pageau dans le Programme fonds touristique de la MRC d'Abitibi (projet bâtiment);
  - 4.8 Modification à l'appellation d'un service;
  - 4.9 Autorisation de signer un bail avec Thermafix A.J. inc. pour la location d'un espace au garage municipal;
  - 4.10 Appui à « La semaine de la Persévérance scolaire »;
5. Procédures :
  - 5.1 Adoption du règlement n° VA-1155 décrétant les travaux nécessaires à la réalisation du Parc Anisipi ainsi que l'acquisition de divers biens et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
  - 5.2 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1156 établissant un programme d'aide financière au développement économique;
6. Dons et subventions :
  - 6.1 Aide financière à divers organismes;
7. Informations publiques;
  - 7.1 Statistiques de la construction au 31 décembre 2020;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.